

## Service administratif

Placé sous la responsabilité de l'adjoint de direction, le service administratif assure 4 fonctions :

- L'accueil du public et le standard téléphonique
- Le secrétariat médical et le secrétariat administratif (dont la facturation orthopédique)
- La comptabilité : paye du personnel – exécution et suivi du budget – facturation des présences
- Préparation des comités de gestion
- Etablissement des contrats d'embauche et gestion du personnel

Ce service est en liaison informatique et téléphonique directe avec le siège de l'association.

## Services logistiques et économat

Les domaines de compétences de ces services placés sous la responsabilité de l'économiste sont les suivants :

- Cuisine autogérée assurant les repas matin/midi/soir, y compris les week-end ouverts et jours fériés travaillés, ainsi que les fêtes et activités institutionnelles.
- Lingerie/buanderie : entretien du linge des enfants internes et des vêtements (couture et création d'adaptations de confort et/ou de nécessité sur certains matériels pour nos jeunes usagers).
- L'entretien des locaux est assuré par 10 salariés répartis sur l'établissement principal, les communs, le château pour un entretien journalier réparti sur cinq jours
- Transports internes : cette partie du transport des enfants prend en charge une petite tournée de proximité, matin et soir et les accompagnements aux différents rendez-vous médicaux y compris vers les hôpitaux parisiens.
- Gestion des stocks : A la charge d'une référente qui assure également le rôle de chauffeur au sein de l'établissement.

L'économiste assure la gestion des différents contrats d'assurance et de maintenance, des investissements, des appels d'offres et devis. Il planifie les travaux de rénovation et de maintien du patrimoine, il est en outre, responsable de la sécurité incendie de l'établissement.

## Transports

Confiés à 17 entreprises différentes, artisans taxis et transports **adaptés**, le transport quotidien de 70 enfants habitant 58 communes des Yvelines, du Val d'Oise et des Hauts de Seine, et le transport hebdomadaire de 43 internes issus de toute l'Ile de France est une mission de haute précision.

Un professionnel, cadre administratif, assure l'organisation de ce service et son suivi quotidien, tout en maintenant le lien avec les familles et les chauffeurs.

Au-delà du transport des enfants qui implique le respect de règles rigoureuses de sérieux et de sécurité, les chauffeurs jouent un rôle non négligeable dans la transmission d'informations entre l'établissement et les familles.

Une charte des transports est établie.

Le coût de ce service, qui représente 10% du budget global, est à la charge de l'établissement.

# LES DIFFERENTES INSTANCES

## Le conseil de la vie sociale

En application du décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, institué à l'article L311-6 du Code de l'action sociale et des familles, et de l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002, il est institué le 27 septembre 2004. Le Conseil de la Vie Sociale remplaçant le Conseil d'Etablissement précédent.

Le C.V.S. est obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il donne son avis, et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'I.E.M., sur les champs de compétences récemment encore plus étendus. Les réunions se tiennent chaque trimestre régulièrement et sont attendues.

⇒ 5 familles y sont représentées ainsi que 3 enfants (+ de 11 ans) externes et 3 enfants internes.

## Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et à l'amélioration des conditions de travail.

**Siègent au CHSCT :**

- l'employeur ou son représentant assumant la présidence
- la délégation du personnel dont les membres - salariés de l'entreprise - sont désignés pour 2 ans (mandat renouvelable) par un collège constitué par les membres élus du comité d'entreprise ou d'établissement et les délégués du personnel
- à titre consultatif, le médecin du travail, le chef du service de sécurité et des conditions de travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.
- L'inspecteur du travail et l'agent du service de prévention des organismes de sécurité sociale peuvent assister aux réunions

## Le comité d'entreprise

**La consultation** est l'une des attributions essentielles du comité d'entreprise : il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'établissement et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés.

Financées sur un budget spécifique attribué par l'entreprise, **les activités sociales et culturelles** sont organisées et développées par le comité d'entreprise au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.

Ces activités touchent donc aux loisirs, aux vacances, au sport, à la culture mais peuvent également prendre la forme d'une participation à la prise en charge d'une mutuelle de santé

## Les délégués du personnel

Les DP ont pour rôle de présenter à l'employeur toute réclamation relative aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Ces réclamations peuvent être d'ordre individuel ou collectif. Dans tous les cas, les salariés conservent toujours la possibilité d'adresser eux-mêmes leurs réclamations à l'employeur.

En tant que représentants du personnel, les délégués du personnel sont les interlocuteurs privilégiés de leur direction. Ils disposent ainsi d'un certain nombre d'attributions au contenu varié. A ce titre, leur champ de compétences recoupe de nombreux domaines du droit du travail.

# CENTRE DE JOUR

L'équipe du centre de jour accueille et accompagne au quotidien 48 enfants et adolescents âgés de 3 à 15 ans, dont la déficience motrice et les troubles associés nécessitent le recours à des moyens spécifiques pour garantir un accompagnement éducatif de qualité.

Le centre de jour accueille les enfants de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi et jusqu'à 15h30 le vendredi.

Certains enfants sont demi-pensionnaires, d'autres sont accueillis en internat partiel ou complet en fonction des besoins de l'enfant, de la situation géographique et/ou sociale de sa famille.

Chaque groupe éducatif est sous la responsabilité d'un(e) éducateur(trice) ou éducatrice de jeunes enfants, accompagnés dans leur rôle et leurs missions par un ou deux autres professionnels issus de formation éducative (éducatrice, monitrice-éducatrice, aide-médico psychologique, auxiliaire socio-éducative, agent de service...)

## Les groupes éducatifs

Les enfants sont répartis dans les 6 groupes éducatifs du service en fonction de leur **projet individualisé d'accompagnement** et en fonction de leur âge.

S'appuyant sur une dynamique de vie collective, le projet de groupe s'attache avant tout à mettre en œuvre les projets individualisés de chacun.

Par conséquent, chaque emploi du temps est réfléchi et établi sur le versant collectif et sur le versant individuel.

Vivre avec ses difficultés motrices et leurs conséquences sur le plan de la socialisation, de la communication, des repères spacio-temporels, de l'autonomie physique et psychique (...) sont autant de notions communes et non exhaustives que les professionnels des groupes travaillent quotidiennement sur les plans éducatifs et pédagogiques.

## Les ateliers éducatifs

Pour renforcer le travail éducatif et pédagogique proposé aux enfants au sein des différents groupes et classes de l'I.E.M., 6 ateliers éducatifs accueillent les enfants de l'institution par groupes, demi-groupes, ou en individuel dans le cadre de prises en charge spécifiques. Ces ateliers ont été mis en place pour être au plus près des besoins des enfants:

- ◆ L'atelier informatique
- ◆ La ludothèque
- ◆ L'atelier cuisine
- ◆ L'atelier arts plastiques/contes
- ◆ La mini ferme pédagogique.
- ◆ L'atelier A.I.D.E. (lieu d'accueil, d'information, de découverte et d'expression).

Les responsables de ces ateliers proposent chacun un projet à visée éducative pour répondre à des besoins spécifiques identifiés (individuels et/ou collectifs). Au travers des thèmes abordés, les objectifs principaux sont de favoriser l'éveil de l'enfant, sa curiosité, son plaisir, l'expression de ses choix, les échanges, ... Il s'agit de développer son autonomie au maximum en lui proposant un autre cadre d'apprentissage que celui de son groupe ou de sa classe.

## UNITE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

L'équipe de l'unité d'enseignement spécialisé se compose d'un directeur pédagogique, sept professeurs des écoles et de personnel éducatif de l'IEM mis à disposition.

Cette école de huit classes spécialisées, scolarise 70 élèves de la petite section maternelle à la fin du cycle III (CM2).

Les professeurs des écoles affectés par l'Education Nationale, titulaires d'un certificat d'aptitude à l'enseignement spécialisé, ont pour mission de faire accéder les élèves aux compétences du socle commun des connaissances défini par les textes.

Ces apprentissages doivent tenir compte des difficultés ou des limites imposées par le handicap :

- Troubles cognitifs, visuels, du comportement.
- Absence de langage oral, dyspraxies sévères, ...
- Usage impossible des membres supérieurs pour l'accès à l'écrit ou au clavier.

La vocation de cette unité d'enseignement est de proposer une alternative de qualité à la scolarité en milieu ordinaire et de placer l'unité d'enseignement sur le parcours scolaire de l'enfant porteur de handicap dans le contexte de son projet global (scolaire, thérapeutique, éducatif et social).

Les élèves de cette unité d'enseignement, scolarisés dans le respect de la loi de 2005 sur l'égalité des chances, bénéficient chaque année, d'une réunion d'équipe et de suivi de scolarisation, animée par l'enseignant référent de scolarité, au cours de laquelle les parents valident le projet personnalisé de scolarisation.

# INTERNAT

Le service accueille 45 enfants âgés de 3 à 15 ans en internat de semaine, en internat partiel, 1 week-end sur 2, la semaine de Toussaint, de Février, et de Pâques en réponse aux demandes des enfants, des familles, de l'équipe pluridisciplinaire. Cet accompagnement concerne les enfants pris en charge en journée au sein des groupes éducatifs du centre de jour et des classes éducation nationale.

Le service internat est :

- Un lieu d'accueil chaleureux prenant en compte les besoins spécifiques des enfants en garantissant leur bien-être, leur confort, leur socialisation, leur épanouissement, leur suivi scolaire.
- Un lieu où les enfants se sentent rassurés
- Un lieu de vie où les enfants apprennent à vivre ensemble entourés de leurs pairs.
- Un lieu où les enfants mettent en application au quotidien les apprentissages faits en rééducation afin de développer leur autonomie de vie quotidienne.
- Un lieu où les professionnels écoutent, rassurent et échangent avec les familles
- Un lieu où chaque enfant évolue en se référant à son projet. Dans ce projet peut s'inscrire une prise en charge individuelle au sein de l'établissement ou à l'extérieur. Cette prise en charge vise à faciliter l'intégration de l'enfant au sein du service internat ou à développer des capacités pour une autonomie maximale.
- Un lieu de loisirs (jeux, activités créatives, détente, sorties...), le mardi soir pendant le temps de veillée, le mercredi après-midi, les week-ends, et les périodes de vacances citées plus haut
- Un lieu où les enfants sont accompagnés en vue de les préparer au mieux à leur réorientation.
- Un lieu où la prise en charge éducative se fait en lien avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

# CONDITIONS D'ADMISSION

L'IEM, dont l'association gestionnaire est la Société Philanthropique, est un établissement du secteur médico-social qui accueille 113 enfants âgés de 3 à 15 ans, présentant une déficience motrice avec ou sans trouble associés.

## Protocole d'admission

Les dossiers sont adressés à l'établissement par la M.D.P.H., un autre établissement ou la famille. Chaque dossier est étudié par une commission qui réunit le directeur, le médecin chef, le directeur pédagogique, le chef de service éducatif du centre de jour et l'assistante sociale.

Une fois le dossier retenu, les parents sont reçus par le médecin au cours d'une consultation.

Un stage d'observation d'une semaine est ensuite organisé en classe, et/ou en groupe éducatif et si nécessaire à l'internat.

Les parents sont reçus par le Directeur, la psychologue et l'infirmière, au cours de rendez-vous distincts. Au cours de ce séjour, l'enfant est également reçu par une psychologue. A l'issue de ce stage, une commission se réunit sous l'autorité du Directeur : chaque professionnel expose les éléments d'observations (comportement, communication, capacité relationnelle, capacités cognitives, autonomie).

Ces observations, mises en relation avec les éléments du dossier, permettent de se prononcer sur un projet répondant aux besoins identifiés de l'enfant et correspondant aux compétences professionnelles.

C'est sur ce projet éducatif, scolaire, médical et rééducatif que le Directeur prononce l'admission sous réserve de l'adhésion des parents.

Sur le plan administratif, l'admission est définitive après notification de la décision d'orientation par la MDPH.

Cette notification permet à l'établissement de percevoir le prix de journée fixé annuellement par un arrêté de l'Agence Régionale de Santé.

### Documents remis à chaque famille dès l'admission :

- ◊ Livret d'accueil
- ◊ Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ◊ Règlement technique de fonctionnement
- ◊ Le contrat de séjour de l'enfant est conclu avec ses représentants légaux : il est établi au regard du projet individualisé d'accompagnement de l'enfant et définit les objectifs et la nature des prises en charge proposées.

## Le calendrier d'ouverture

Il est fixé chaque année à hauteur de 210 jours pour l'externat et 274 jours pour l'internat. Ces journées de présence des enfants s'imposent aux familles. Un contrat de séjour lie la famille à l'établissement.

## L'orientation

L'enfant et sa famille sont accompagnés tout au long du parcours institutionnel par l'équipe pluridisciplinaire qui propose en temps voulu une orientation correspondant au mieux aux besoins identifiés.

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées.

---

**Société Philanthropique - Institut d'Education Motrice « Aide aux Enfants Paralysés »**  
2 Grand'rue 78870 Bailly. - tél : 01 30 80 16 70 [www.philanthropique.asso.fr](http://www.philanthropique.asso.fr)

# SERVICE MEDICAL INFIRMERIE

## L'équipe médicale

### **Evaluation et mise en place du programme de traitement**

A partir des consultations médicales spécialisées en Médecine Physique et Réadaptation, des bilans en kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie et psychomotricité et en fonction des évaluations psychologique et cognitive, pédagogique et éducative, socio-familiale, **élaboration du programme de rééducations et de traitement.**

### **Evaluation de la progression et réadaptation du projet thérapeutique**

#### **Entretien réguliers avec les familles**

Restitution des consultations et des différents bilans effectués, étude de la cohérence entre le projet familial et le projet élaboré par les professionnels

#### **Prescriptions et réajustement des traitements, appareillages**

**Prescriptions des examens complémentaires** dans le cadre de l'affection justifiant la prise en charge au sein de l'IEM.

**Lien avec les consultants extérieurs** (orthopédie, radiologie, ORL, ophtalmologie, neurologie, autres) et coordination des traitements

## L'équipe des soins

**Le service de jour** : Une équipe d'infirmières et d'aides soignantes assure la prise en charge des enfants dans toutes les dimensions du soin en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

- ♦ Aspect curatif :
  - Administration et surveillance des traitements
  - Gestion des soins, des urgences, de la douleur.
  - Accueil des enfants en période post-opératoire.
  - Soins individualisés, en fonction des besoins de l'enfant.
- ♦ Aspect préventif :
  - Suivi médical de l'enfant.
  - Organisation et participation aux consultations internes et externes.
- ♦ Aspect éducatif :
  - Favoriser l'autonomie de l'enfant dans le respect de ses capacités.
  - Veiller à l'application des règles d'hygiène.
- ♦ Aspect relationnel :
  - Accueillir, écouter, rassurer et conseiller les enfants et leur famille.

**Le service de nuit** est composé de soignantes rattachées à l'infirmerie, intervenant sur l'internat, en lien avec l'équipe éducative :

- ♦ De façon générale :
  - Veiller au bien-être et à la sécurité des enfants, tout au long de la nuit.
  - Participer au suivi post-opératoire.
  - Surveiller les troubles respiratoires et infectieux, ainsi que les appareillages et positions orthopédiques nocturnes.
- ♦ Spécifiquement :
  - Administration, sur prescription médicale, des traitements médicamenteux, d'alimentation entérale ...
  - Veiller à la mobilisation et à la propreté nocturnes.
  - Transmission des informations utiles et adaptées, aux équipes de jour.

# SERVICES DE REEDUCATION

## 8 ergothérapeutes

A l'I.E.M., l'ergothérapie est une rééducation qui, par le jeu et les activités manuelles, vise à développer et améliorer le geste ou suppléer la fonction dans un but d'indépendance et d'autonomie dans les activités scolaires, de la vie quotidienne et des loisirs.

**Notre travail est défini par :**

- Un rôle moteur : habilité manuelle, coordination oculo-manuelle, bimanuelle, pointage...Un rôle dans les troubles associés : dyspraxie, attention, mémoire, troubles exécutifs...
- Un rôle dans les acquisitions scolaires : installations, graphisme, organisation, utilisation d'outils, mise en place d'adaptations et d'aides techniques, recherche de moyens d'accès à l'outil informatique...
- Un rôle dans les activités de la vie quotidienne : aide au repas, habillage, déshabillage, déplacement à l'extérieur.
- Un rôle de conseil : installations, préconisation d'adaptations et d'aides techniques, au domicile, par exemple.

## 15 kinésithérapeutes

**Le travail des kinésithérapeutes au sein de l'IEM :**

- Education thérapeutique, associant mobilisations passives, travail actif des quatre membres et du tronc au tapis, sur ballon ou autre... Rééducation à la marche avec aides de marche adaptées et guidage simple, kinésithérapie respiratoire, rééducation de la sphère bucco faciale. Mobilisations passives des quatre membres et du tronc.
- Prise en charge de l'appareillage : confection de grands appareils avec les orthoprothésistes partenaires de l'IEM. Confection de plâtres d'allongement avec les médecins.
- Activité régulée par : des bilans spécifiques, EMFG, analyse vidéo de la marche, analyse vidéo des membres supérieurs.
- Apprentissage de l'utilisation des fauteuils roulant électriques.
- Participation aux consultations (internes et externes).
- Participation à la rééducation par l'équitation, à l'encadrement aux différents sports, à l'aide aux repas.

## 6 orthophonistes

**Les orthophonistes :**

- Dépistent.
- Font le bilan.
- Traitent les troubles de la voix, de la parole, du langage et de la communication orale et écrite (Dysarthries, dysphasies, dyslexies, dysorthographies, troubles mnésiques...).

**Les types de prise en charge sont très variés :**

- individuelles.
- De groupes d'orthophonie.
- De groupes de classe.
- Cryothérapie avant les repas et participation aux repas.

La pratique de ces professionnelles est très spécialisée et adaptée aux différents types de handicaps recensés dans l'établissement et relevant de leurs compétences.

Elles proposent aux enfants sans langage oral (environ 25% de la population), une communication augmentée (Système pictographique, geste Makaton) sur différents supports (Classeur, logiciel de communication, synthèses vocales).



## 3 psychomotriciennes

Neuro-physiologie et psycho-physiologie, dans son approche, psychique dans son but, la rééducation psychomotrice est une intervention destinée à :

- Epanouir, améliorer et corriger en utilisant le corps comme intermédiaire.

### En ciblant :

- Les fonctions mentales et comportementales de l'enfant en tenant compte de son environnement.

Par ailleurs elle tente une action globale en utilisant:

- Toutes les possibilités de mouvement du corps, d'expression et de relation

### Dans le but :

- De donner ou redonner au sujet confronté à des difficultés physiques, neurologiques, psychologiques et émotionnelles, de meilleures possibilités d'adaptation.

### En lui permettant d'acquérir ou d'améliorer l'intégration :

- Des repères corporels, temporels et spaciaux et en facilitant sa relation aux autres.

La psychomotricité se situe du côté du fonctionnement sous le regard, sous la parole devant la présence de quelqu'un d'autre. C'est là que se situe le trait d'union entre la « psycho » et « motricité »

## Equithérapie

L'équithérapie se pratique dans l'enceinte même de l'établissement puisque nous possédons nos propres montures et installations spécifiques. Elle est, aux yeux de l'enfant, un sport mais participe pleinement aux différentes rééducations des enfants. Elle est donc soumise à une prescription médicale.

Les enfants sont prioritairement retenus pour la pratique de cette discipline en fonction de leur désir de la pratiquer.

Environ trente enfants sont inscrits chaque année à cette activité, à raison d'une séance par semaine.

Des kinésithérapeutes, ergothérapeutes et éducateurs encadrent l'activité.

Au vu du travail demandé à l'enfant au cours des séances : coordination des membres supérieurs, repérage spatio-temporel, exploration visuelle et concentration, on observe un redressement axial, une décontraction des membres inférieurs, une mobilisation des ceintures, une amélioration de l'équilibre assis.

L'équithérapie va aider l'enfant à tenir compte des autres et à avoir confiance en lui en imposant sa volonté au poney.

# ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

## 3 psychologues

---

**Le travail du service est basé sur l'abord clinique de l'enfant :**

Evaluation de ses potentialités (à l'aide des tests adaptés).

Accompagnement dans ses questionnements, lors de moments difficiles de son séjour (interventions chirurgicales, par exemple) ceci de façon ponctuelle ou régulière : thérapies individuelles, groupe d'expression...

**C'est aussi être impliqué dans la vie de l'institution :**

Participation aux diverses réunions institutionnelles.

Présence permanente au sein du travail pluridisciplinaire.

**C'est enfin :**

Recevoir les familles, dans un échange destiné à mieux comprendre l'enfant.

Accompagner, si besoin est, la famille pendant le séjour de leur enfant dans l'institution.

**Au total, c'est relier ces différents domaines pour tisser une image globale de l'enfant, ce qui participera, pour l'équipe, à la mise en place de la meilleure prise en charge possible.**

## 1 assistante sociale

---

Sa mission est d'aider et d'accompagner les familles dans toutes les démarches qu'elles peuvent entreprendre avec leurs enfants porteurs du handicap :

- Questions législatives : allocations, carte d'invalidité...
- Aides financières pour le matériel spécialisé, adaptations de logement, aménagements de véhicules adaptés...
- Aide au relogement.
- Orientation vers un autre centre.
- Conseils pour l'organisation des vacances et recherche de structures adaptées (colonies ou lieux de vacances adaptés pour les familles ...).
- Conseils divers : adresses de travailleuses familiales et toutes questions relatives à l'enfant.

# ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTEES

## ACTIVITES CULTURELLES

### 2 enseignantes spécialisées

Ces enseignantes prennent en charge les enfants de l'I.E.M. dans le cadre du projet de leur classe ou de leur groupe éducatif.

- ♦ Piscine, basket-ball, athlétisme, jeux traditionnels, escrime ...leur sont proposés

Sur demande particulière, en fonction de besoins identifiés par les enseignantes ou les éducatrices, en lien avec les projets individualisés, les enfants peuvent bénéficier d'activités plus spécifiques :

- ♦ Boccia, judo, natation (en bassin extérieur), sarbacane, foot et foot-fauteuil électrique.

Membres de la commission Handi-jeunes d'Ile de France, ces deux enseignantes sont partie prenante de la politique fédérale d'activités sportives. A ce titre elles accompagnent les enfants, à toutes les rencontres sportives organisées le mercredi, avec les autres établissements de la région :

- ♦ Athlétisme, boccia, natation, précision, sarbacane et tricycle.

Les enfants les plus performants prennent part à des compétitions nationales organisées par la Fédération Française Handisport auprès de laquelle les enfants sont licenciés par l'intermédiaire de l'Association Sports et Loisirs.

### Les activités culturelles

L'ouverture de l'établissement sur son environnement s'exprime également par l'existence de partenariats éducatifs et culturels.

- ♦ **Les Toiles enchantées**, association de professionnels du cinéma, propose aux enfants des films en première exclusivité. Les projections ont lieu dans la salle des fêtes municipale mise à disposition gracieusement pour cette occasion.
- ♦ **Les Tréteaux blancs**, troupe de comédiens, collégiens amateurs, offre chaque année une représentation adaptée aux enfants et toujours de grande qualité.
- ♦ **L'école de la campagne** est un organisme conjoint, office national des forêts et éducation nationale; cet espace situé à 1 km de l'IEM accueille les groupes d'enfants tout au long de l'année, autour de thèmes qui touchent à la faune, à la flore, à l'environnement, à l'agriculture (ex: du blé au pain...)
- ♦ Le théâtre **Jean Vilar de Marly**, accessible aux enfants en fauteuil, nous propose une programmation jeune public de 4 à 5 spectacles par an.
- ♦ Des ateliers artistiques, théâtre, sculpture, musique, arts plastiques, (...) sont financés par l'Association Sports et Loisirs et mis en place avec des artistes professionnels à la demande des classes et des groupes en lien avec le projet mis en œuvre.
- ♦ Le **château de Versailles**, à proximité, a mis en place un programme adapté aux personnes handicapées et un accueil spécifique destiné aux enfants.

# DE LA SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE A L'INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE

Fondée en 1780, la **Société Philanthropique** est une association reconnue d'utilité publique depuis 1839 qui œuvre dans l'action sociale. Elle est habilitée à recevoir des dons et legs.

Elle gère aujourd'hui vingt établissements pour soutenir des personnes en difficultés, en se rattachant à ses valeurs fondatrices : générosité et solidarité, humanisme et tolérance, imagination et anticipation.

L'association poursuit sa démarche d'utilité sociale et l'a inscrite dans un projet associatif voté en 2007. Ce projet « Horizon 2020 », sert de guide pour les actions de tous au sein de la Société Philanthropique. Il vise à améliorer en permanence la qualité du service rendu aux personnes accueillies mais également à développer ou adapter ses activités soit dans les établissements actuels, soit en en créant de nouveaux.

La prise en charge du handicap c'est « Prendre l'enfant, l'adolescent où il est et l'accompagner jusqu'où il peut aller ».

L'**Institut d'Éducation Motrice de Bailly** assure soins, scolarité adaptée et éducation spécialisée à des enfants présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés. Il s'agit, par des moyens éducatifs, pédagogiques, médicaux et rééducatifs, d'accéder à un maximum d'autonomie, de compétences de confort et d'épanouissement.

## L'Association Sports et Loisirs

L'A.S.L., fondée dans les années 80 par l'un des directeurs de l'I.E.M., est une association « loi 1901 », dont l'objet unique est d'aider au développement des sports et des loisirs pour les enfants de l'IEM, en particulier en finançant une part importante d'activités, hors budget de l'établissement.

Cette association est principalement composée de bénévoles qui ne sont en général ni des parents d'enfants accueillis, ni des salariés de l'I.E.M., même si quelques salariés s'impliquent tout au long de l'année.

Des locaux de stockage et un bureau sont mis à disposition au sein de l'établissement.

Les recettes de l'association s'appuient sur la fête champêtre annuelle, des ventes ponctuelles, un marché de Noël...

Les actions principales sont dirigées vers le sport (compétitions, matériel...), la participation au financement des séjours (classes de neige, transferts à la mer, à la campagne, séjours sportifs...), le financement d'activités artistiques ou culturelles, théâtre, intervenants extérieurs.

L'A.S.L. s'est également investie sur des projets très ambitieux, dont la couverture de la carrière d'équitation pour en faire un manège et permettre aux enfants d'être protégés des intempéries et de monter davantage à cheval, et la participation à la création d'une salle multisensorielle en partenariat avec le Rotary club de Saint Nom la Bretèche.

---

**Société Philanthropique - Institut d'Éducation Motrice** « Aide aux Enfants Paralysés »  
2 Grand'rue 78870 Bailly. - tél : 01 30 80 16 70 [www.philanthropique.asso.fr](http://www.philanthropique.asso.fr)

# DE LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE A L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

## La Mairie de Bailly

La municipalité est très attentive à la qualité des relations établies avec l'I.E.M. La ville a été rendue accessible aux fauteuils roulants, grâce à un travail de concertation avec des éducatrices.

La salle des fêtes est mise gracieusement à disposition pour les manifestations de l'établissement.

Nous sommes associés aux grandes actions municipales, et en particulier aux animations proposées lors de la semaine du développement durable.

La municipalité assure la communication pour annoncer la fête champêtre annuelle de l'IEM ouverte au public.

## Le Lion's Club de Bailly-Noisy

Partenaire depuis plus de 20 ans de notre I.E.M., le Lion's Club partage avec nous, des valeurs d'humanisme, de laïcité et d'engagement au profit des enfants.

Chaque année, les membres de cette association, sous l'autorité de leur Président, offrent aux enfants le bénéfice de leurs actions, en fonction de pistes proposées par les professionnels ; citons l'achat de poneys, de selles adaptées, d'équipements vidéo pour l'internat et la participation à l'équipement de la salle multisensorielle...

# CONTACTS

Madame Sabine JOLY	Directrice
Madame Christine SURIG	Médecin Chef
Monsieur Marc DEVAUX	Directeur Adjoint
Madame Sylvie INACIO	Directrice Pédagogique
Madame Viviane GRANDMAN	Chef de service du centre de jour
Madame Laëtitia CHATEL	Chef du service internat
Madame Brigitte BELLIARD	Assistante sociale

Accueil téléphonique et secrétariat  
du lundi au vendredi 8h30 à 17h00

TEL : 01-30-80-16-70